



DEUXIÈME APPEL À PROJETS CONJOINT MAROC-SUISSE

1. CONTEXTE

Un deuxième appel à projets est lancé dans le cadre du Mémorandum d'entente signé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation du Royaume du Maroc et le Secrétariat d'Etat à la Formation, à la Recherche et à l'Innovation de la Confédération Suisse. Il a pour but de financer des projets de recherche et développement sur des thématiques prioritaires pour les deux pays.

L'appel est coordonné du côté marocain par la Direction de la Recherche Scientifique et de l'Innovation, et du côté suisse par la Leading House pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (LHMENA), gérée par la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO).

2. BUTS ET OBJECTIFS

L'appel à projets conjoint Maroc-Suisse vise à renforcer la collaboration entre les institutions suisses et marocaines par le financement de projets de recherche et développement impliquant au moins un doctorant marocain durant la période du projet.

Les projets devraient contribuer à atteindre les objectifs de coopération suivants :

- Soutenir les jeunes chercheuses et chercheurs ;
- Favoriser la mise en réseau entre chercheurs marocains et suisse pour participer aux appels à projets internationaux.
- Encourager les mobilités des professeur-e-s, des chercheur-e-s et des doctorant-e-s ;

3. THÉMATIQUES

L'appel à projets est ouvert aux disciplines et aux thématiques suivantes :

- Sciences de l'éducation ;
- Sciences cognitives ;
- Gestion durable de l'eau ;
- Biotechnologies.

4. ELIGIBILITÉ

Pour être éligible, un projet doit être porté par au moins une candidate/un candidat marocain et une candidate/un candidat suisse.

Du côté marocain, les équipes de recherche appartenant aux universités, aux universités dans le cadre du partenariat public-privé, aux établissements publics de recherche et aux établissements d'enseignement supérieur ne relevant pas d'universités, sont éligibles au financement.

Du côté suisse, les scientifiques rattachés à une école polytechnique fédérale, à une université cantonale, à une haute école spécialisée ou à une haute école pédagogique, ainsi qu'à une institution de recherche publique (comme défini à l'art. 5 de la Loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation), sont éligibles. Il ou elle doit bénéficier d'un contrat à durée indéterminée ou durant jusqu'à la fin du projet, et disposer d'une expérience de recherche de trois ans ou plus.

Le projet doit concerner des actions de recherche et développement en vue d'une utilisation civile. Du côté marocain, l'équipe de recherche doit prévoir l'implication d'un doctorant-e marocain-e dans le projet, pour une période de 12 mois minimum.

5. DURÉE DES PROJETS

Les projets seront financés sur une durée de 24 mois maximum.

6. FINANCEMENT ET BUDGET

Le montant maximal de la subvention est de 25.000 frs pour le partenaire suisse et de 250.000 dirhams pour le partenaire marocain.

Un budget détaillé doit être fourni avec la proposition (Annexe 1). Les dépenses prévues doivent être justifiées et mises en relation avec les activités proposées. Le Budget total du projet doit comprendre : la subvention demandée, les contributions des partenaires (financières ou en natures) et les éventuelles contributions des parties tierces.

Les frais suivants peuvent être couverts par la subvention :

Equipement

- Equipement : les coûts d'équipement sont éligibles si l'équipement en question est nécessaire pour le travail de recherche et qu'il est acquis spécifiquement pour le projet. Les équipements et les infrastructures de base d'une institution de recherche ne peuvent pas être financés. Cela comprend en particulier : l'équipement informatique standard, y compris le hardware et le software, les infrastructures et l'équipement de laboratoire, et tout autre infrastructure et équipement habituellement disponible dans une institution de recherche pour le domaine en question.

Indemnité de recherche pour les doctorant-e-s marocain-e-s

- Bourse de recherche : Le doctorant marocain impliqué dans le projet de recherche, peut prétendre à une bourse dont le montant est fixé par la décision conjointe.

Déplacement et sous-traitance

- Déplacements : Seuls les frais de déplacement en lien direct avec le projet de recherche peuvent être couverts par la subvention. Ces frais sont soumis à la réglementation nationale pour les candidats marocains. Pour les candidats suisses, ces frais incluent les vols en classe économique, les frais de repas et de logement (les tarifs dans des hôtels et des restaurants de catégorie moyenne constituent le prix de référence maximal).
- Sous-traitance : Les coûts engendrés par des tiers mandatés pour le projet de recherche (externalisation par sous-traitance) peuvent être couverts par la subvention, à condition que la participation de tiers soit justifiée et nécessaire, et que les coûts des services fournis dans le cadre de la sous-traitance ne dépassent pas 10% de la subvention.

Communication et frais d'organisation et de participation aux séminaires

- Publication Open Access : Les frais de publications en *open access* sont éligibles.
- Congrès, conférences et ateliers : L'organisation des conférences et des ateliers en lien avec les activités du projet sont éligibles, y compris les frais d'enregistrement à ces événements s'ils ne sont pas organisés par les équipes du projet.

7. EVALUATION ET SÉLECTION

L'éligibilité des projets sera vérifiée par le comité de gestion et de suivi de l'appel à projets. Les projets éligibles seront évalués par des experts externes. Chaque projet sera évalué par deux experts, l'un rattaché à une institution au Maroc et l'autre à une institution en Suisse.

L'évaluation sera effectuée sur la base des critères suivants :

- Précision du plan de recherche et du projet,
- Faisabilité du projet,
- Pertinence des résultats prévus (par exemple publications, ateliers),
- Budget,
- Contributions de tous les partenaires impliqués, y compris le financement et les contributions en nature,
- Expertise et complémentarité des partenaires,

La décision finale sera prise par le Comité de pilotage.

8. SUIVI DES PROJETS

L'équipe de recherche marocaine et l'équipe de recherche suisse sont représentées chacune par une chercheuse/un chercheur principal(e). Les deux chercheurs principaux sont responsables du dépôt de la candidature et de la soumission des rapports.

Un rapport scientifique intermédiaire doit être soumis à mi-parcours. Le rapport scientifique et financier final doit être soumis deux mois après l'achèvement du projet. Le dernier délai pour la remise des rapports finaux est le 31 mai 2027

9. CANDIDATURES

Les candidatures doivent être soumises sur la plateforme en ligne disponible à l'adresse suivante : <https://hes-so.k-review.com/>

Les informations suivantes doivent être renseignées au niveau de la plateforme :

- Résumé du projet (Maximum 2.500 caractères avec les espaces compris). Ce descriptif sera publié si le projet est retenu.
- Description du projet et objectifs (Maximum 10.000 caractères avec les espaces compris).
- Activités prévues et plan de travail (Maximum 5.000 caractères avec les espaces compris).
- Résultats attendus et perspectives de développement (Maximum 5.000 caractères avec les espaces compris).

- Description des collaborations passées ou en cours entre les partenaires (Maximum 2.500 caractères avec les espaces compris).

En outre, les documents suivants doivent être fournis :

- CV de tous les participants.
- Budget du projet (tableau à télécharger et à remplir).
- Si besoin : plan de travail (diagramme de Gantt ou autre).

10. CALENDRIER

29 janvier 2024	Lancement de l'appel à projets.
22 avril 2024	Fermeture des candidatures
Début octobre 2024	Publication des résultats
03 mars 2025	Démarrage des projets
31 mars 2027	Dernier délai pour la fin des activités des projets
31 mai 2027	Remise des rapports finaux

11. CONTACT

Pour la Suisse

M. Michael Krieger

Responsable de la Leading House MENA

HES-SO Rectorat
Route de Moutier 14
Case postale
2800 Delémont

E-mail : lhmena@hes-so.ch

Téléphone : +41 58 900 00 32

<https://www.hes-so.ch/la-hes-so/a-propos/international/leading-house-mena>

Pour le Maroc

M. Abdelouahid EZZARFI / M. Anas CHOKAIRI

Direction de la Recherche Scientifique et de l'Innovation

Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
Boulevard Mohamed Lyazidi – Hassan
BP : 4500
Rabat

E-Mail : a.ezzarfi@yahoo.fr

chokairi.anas@gmail.com

jbenarafa.drsi@gmail.com

Téléphone: +212 6 72 21 03 27

+212 6 72 21 03 57

+212 6 62 55 24 46

<http://www.enssup.gov.ma/en/appui-a-la-recherche-scientifique-et-technologique>